

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023**

**2023/05/15-D01**

**MISE A ENQUETE PUBLIQUE : REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

Madame le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la commune réalisée par le Bureau d'Etudes mandaté par la Communauté de Communes pour réaliser le transfert de compétences.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus.

- Autorise Madame le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).

**2023/05/15-D002**

**TRANSFERT DE CREDITS :**

R 002	Excédent suite à dissolution de l'AFIAFI AF	1108.41
D 2138	Travaux de bâtiment	-746.00
D 205	Logiciels de signature électronique et BLES	1854.41

**2023/05/15-D03**

**CARTE COMMUNALE**

Considérant les refus systématiques de l'administration, lors des dépôts de demande d'urbanisme, et la communauté de communes ne semblant pas vouloir se saisir du sujet par l'éventuelle mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Madame le Maire propose que soit relancée la procédure de carte communale.

Pour ce faire, les services de l'Etat en charge du sujet ont été contactés et une liste de bureau d'études nous a été fournie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les quatre entités afin de chiffrer l'opération qui permettrait de reprendre ce dossier.



Mareau-Aux-Bois, concert de printemps musique d'Outarville.

**Rappel des horaires du bruit dans les jardins :**

Afin de vivre dans la paix et le bon voisinage, nous rappelons les horaires :

En semaine : de 8h30 à midi et de 14 à 19 h.

Le samedi : de 9h à midi et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à midi.

Merci de veillez au respect de ces horaires !

## **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS, par la voix de son vice-président en charge des bâtiments scolaires parle de fermeture prochaine de nos écoles rurales...**

Pour étayer leurs propos, ils partent des constats suivants :

- Que nos effectifs baissent : ce qui ne semble pas être le cas à Mareau, puisque l'on comptabilise une moyenne de 6 naissances par an avec des pointes exceptionnelles à 11 en 2021 et 2020.
- Que les familles choisissant de s'installer dans nos communes rurales ne sont pas intéressées par la présence d'une école pour parfaire à l'éducation de leur progéniture.

A ceux qui oseraient argumenter en faveur d'une vie de nos bourgs, en raison de l'existence d'une école, on nous rétorque, accrochez-vous bien que le bourg n'est pas mort pendant les vacances scolaires !

Il a été proposé de faire passer un questionnaire dans vos boîtes à lettre afin de connaître votre souhait et, si les retours sont importants, se battre ou non..., pour la sauvegarde, autant que faire se peut, de nos écoles.

Merci de répondre afin de justifier nos efforts, que vous optiez ou non pour la sauvegarde de notre regroupement scolaire constitué en 1973, et oui 50 ans déjà...

### **ENTRETIEN DE VOS PAS DE PORTE ET TROTTOIRS**

**Il est demandé à chacune et chacun de vous de bien vouloir tondre, biner, voire déneiger... devant sa propriété, sur le domaine public,**

**les agents municipaux ne pouvant à cette époque et en certaines périodes être partout... Voyez les places, mares, etc... et vous comprendrez !**

**Etant en panne de tracteur depuis plusieurs mois, les bordures de champs posent également problème.**

**Collecte des déchets ménagers : dès le 5 juin 2023, elle aura lieu le  
lundi après-midi.**

